



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 64747

## Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente. Dans son rapport sur l'évaluation de l'application du référentiel d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente, l'inspection générale des affaires sociales a examiné le dispositif d'application du référentiel du 25 juin 2008 sous l'angle de l'effectivité de sa mise en œuvre, de l'efficacité de la réponse opérationnelle et de son efficience. Dans leurs conclusions les auteurs recommandent d'assurer l'opérationnalité de la garde départementale par adaptation des secteurs et du dimensionnement horaire et si nécessaire, d'utiliser le pouvoir de réquisition des préfets et le dispositif de sanctions existant. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64747

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 septembre 2014](#), page 7993

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)